

VACANCES EN AVION :

TRUCS & ASTUCES POUR RÉUSSIR SON VOYAGE





Comment bien préparer son voyage en avion ?

Vos vacances approchent à grands pas ? C'est génial ! Il est donc temps de commencer à vous préparer. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils, ainsi que quelques points à prendre en considération pour passer un voyage en avion agréable et sans soucis. Laissez le stress derrière vous et prenez le temps de profiter !

Santé

Faut-il se faire vacciner ?

Si vous partez vers une destination lointaine, renseignez-vous toujours sur les vaccins recommandés ou obligatoires. Vous trouverez sur le [site internet de l'Institut de Médecine Tropicale](#) les vaccins obligatoires dans chaque pays. Le site vous permet aussi de prendre rendez-vous. Pratique, n'est-ce pas ? Consultez [cet article](#) de notre blog si vous voulez en savoir davantage sur les vaccins obligatoires.

Vous avez besoin de médicaments ?

Dans certains pays, les pharmacies sont plutôt rares. Dès lors, si vous emportez des médicaments, assurez-vous d'en prévoir en suffisance car il n'est pas toujours facile de trouver le médicament dont vous avez besoin. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur [le blog](#).

Vous êtes suivi par un médecin ?

Si vous êtes suivi par un médecin (ex. pour une maladie préexistante), assurez-vous d'être apte à voyager. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur [le blog](#).



Documents officiels

Vérifiez à l'avance si votre destination requiert un passeport ou un visa. Si vous voyagez avec de jeunes enfants, n'oubliez pas non plus la Kids-ID. Vous trouverez plus d'informations sur la Kids-ID ici.

Assurances

Si vous souhaitez voyager l'esprit tranquille, souscrivez une assurance voyage temporaire ou annuelle. Envisagez également de souscrire une assurance annulation. Elle protégera votre Budget vacances si vous avez un imprévu de dernière minute !

Hébergement & transport

Vous pouvez bien sûr réserver votre hôtel, camping, etc. sur place mais il est tout de même plus prudent de réserver à l'avance. Si vous souhaitez passer la nuit précédant votre départ près de l'aéroport, nous vous conseillons de réserver votre chambre à temps. Si vous vous rendez à l'aéroport avec votre propre voiture, consultez au préalable les tarifs des places de parking. En effet, dans les aéroports, les frais de stationnement peuvent être très élevés. À l'inverse, si vous vous rendez à l'aéroport en empruntant les transports en commun, assurez-vous d'avoir un battement suffisant. Vous n'avez certainement pas envie stresser en chemin ! Vous trouverez d'autres précieux conseils à ce sujet sur le blog.

Si vous souhaitez disposer d'une voiture de location à votre arrivée, réservez-la à l'avance. Cette réservation vous évitera de perdre inutilement du temps sur place. Vous trouverez ici quelques points supplémentaires à prendre en considération si vous décidez de louer une voiture à l'étranger.

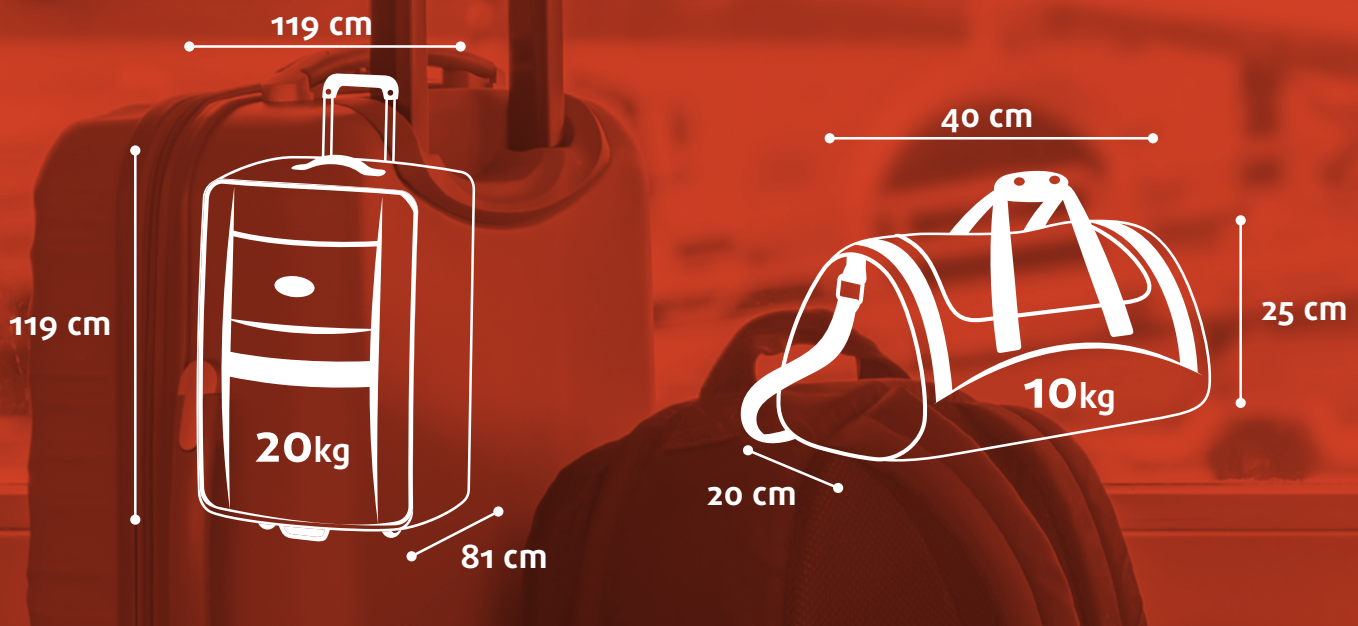


Quels bagages (à main) sont autorisés ?

Vous ne voulez certainement pas vous encombrer de vos bagages à main dans l'aéroport, ni devoir payer un supplément pour vos bagages en soute ? Vérifiez à l'avance si le bagage en soute est inclus dans votre réservation. Vérifiez également le nombre de bagages autorisé, ainsi que leur poids maximal autorisé. Chaque compagnie aérienne fixe ses propres règles et, de nos jours, les bagages en soute ne sont généralement pas inclus. Veillez donc à vous en informer auprès de votre compagnie de transport ou de votre agence de voyage afin d'éviter les mauvaises surprises à l'aéroport.

Dimensions et contenu des bagages à main

Dans ce récapitulatif très utile, vous trouverez un aperçu des dimensions de bagages autorisés par chaque compagnie aérienne. En règle générale, il vous est permis d'emporter un autre bagage à main en plus de votre sac à main ou ordinateur portable. Attention aux liquides, car le personnel de l'aéroport peut vous les confisquer. Pour éviter cela, placez tous vos liquides dans un sac en plastique transparent et limitez-vous à des flacons de maximum 100 ml. Si vous emportez d'autres flacons d'une contenance plus importante dans votre bagage à main, ceux-ci finiront sans aucun doute à la poubelle.

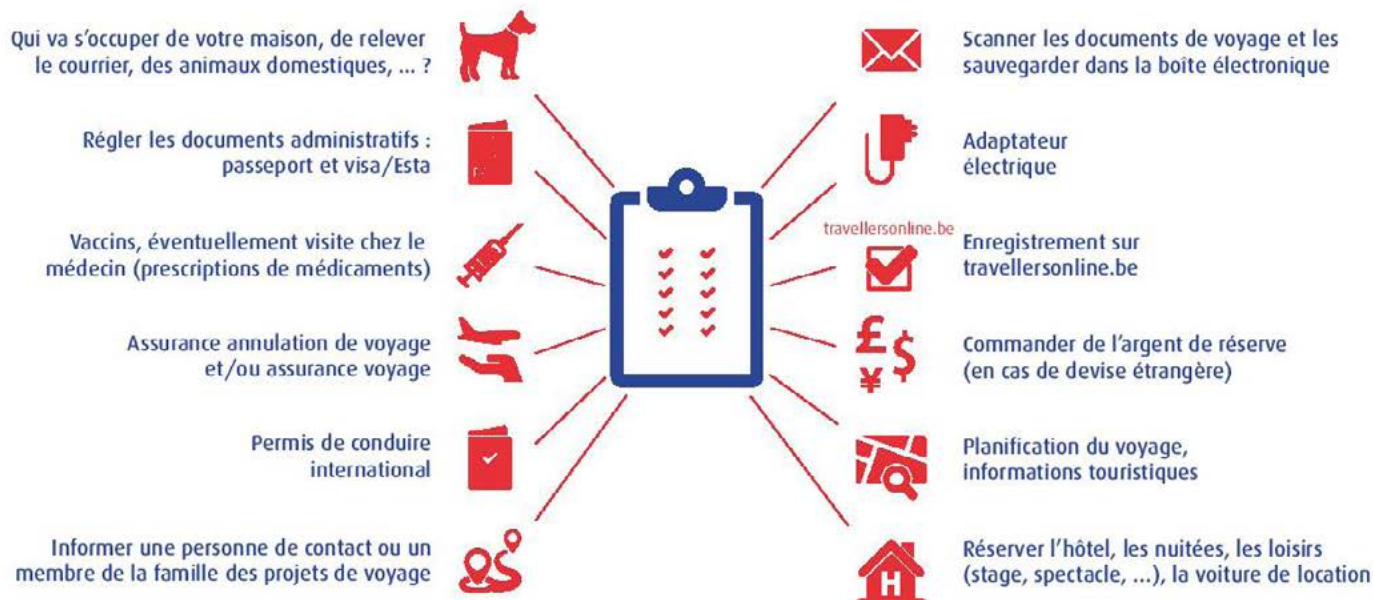


3 astuces pour voyager malin

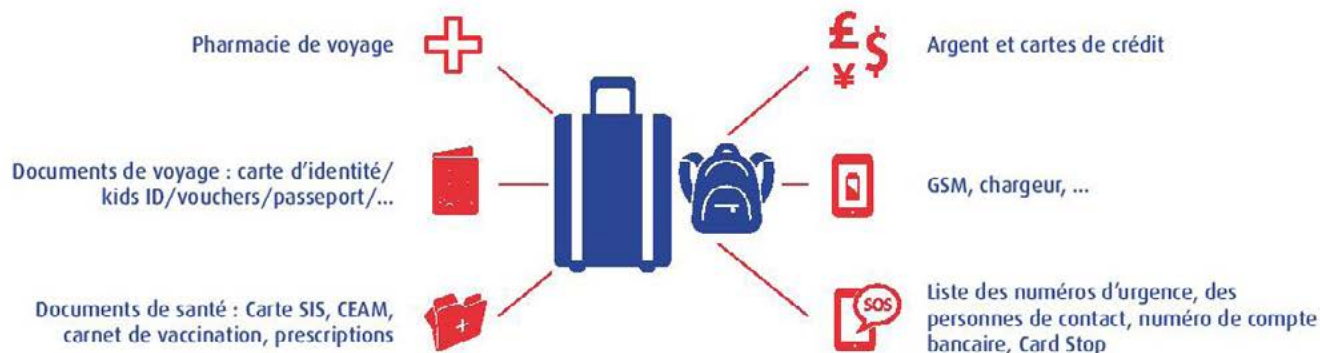
- 90 % de la population est droitier. Les voyageurs ont donc tendance à se placer dans la file de droite au moment des contrôles. Profitez-en !
- Vous avez un long temps d'attente à l'aéroport ? [Vous trouverez ici le code wi-fi des aéroports du monde entier.](#)
- Renseignez-vous sur les possibilités de stationnement et sur le prix des places de parking. Dans les aéroports, les frais de stationnement peuvent être très élevés. Toutefois, la plupart des aéroports disposent également de parkings (surveillés) hors de la zone de l'aéroport avec un service de navette. Ces places de parking sont souvent beaucoup moins chères.
- Après avoir garé votre voiture à l'aéroport, prenez une photo de votre véhicule, ainsi que de l'endroit dans lequel il se trouve. Cela vous évitera de passer des heures à chercher votre voiture à votre retour.

Consultez également cette checklist très utile, et vous serez prêt à partir !

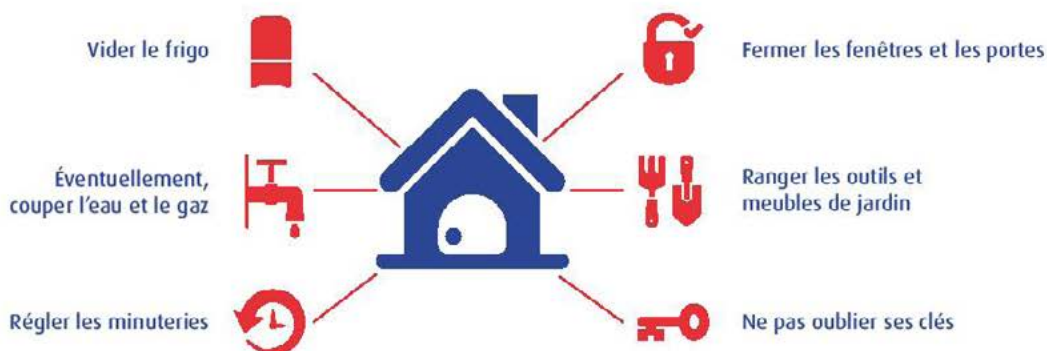
À PRÉVOIR AVANT LE DÉPART



N'OUBLIEZ PAS D'EMPORTER LES CHOSES SUIVANTES EN VOYAGE



AVANT DE QUITTER LE DOMICILE



Comment dénicher la meilleure place dans l'avion ?

Avec un peu de chance, vous vous verrez attribuer une bonne place dans l'avion. Toutefois, la plupart des compagnies aériennes vous offrent aujourd'hui la possibilité de choisir votre siège et de vous enregistrer en ligne. Voici 5 conseils pour choisir la meilleure place :

- Vous voyagez avec de jeunes enfants ? Essayez d'obtenir un siège situé derrière les parois de séparation. Ils offrent plus d'espace et présentent moins d'inconvénients.
- Vous craignez les turbulences ? Sachez que les places les plus proches des ailes offrent une meilleure stabilité.
- Vous aimez dormir ? Réservez un siège côté hublot. Vous pourrez ainsi reposer votre tête sur la paroi de l'appareil.
- Vous êtes enceinte ? Optez pour un siège côté couloir. Vous devrez probablement aller aux toilettes plus souvent que la plupart des autres passagers et pourrez ainsi circuler plus facilement.
- Vous êtes pressé ? Choisissez un siège situé à l'avant gauche de l'appareil. Vous ferez ainsi partie des premiers passagers à débarquer.

Si vous avez la possibilité de réserver un siège situé à hauteur des sorties des secours, n'hésitez pas ! Même si ces places sont rarement disponibles en pré-réservation, elles offrent plus d'espace pour les jambes. Pour plus d'informations sur les sièges d'avion, consultez notre blog.

Voyager sans billet retour : bonne ou mauvaise idée ?

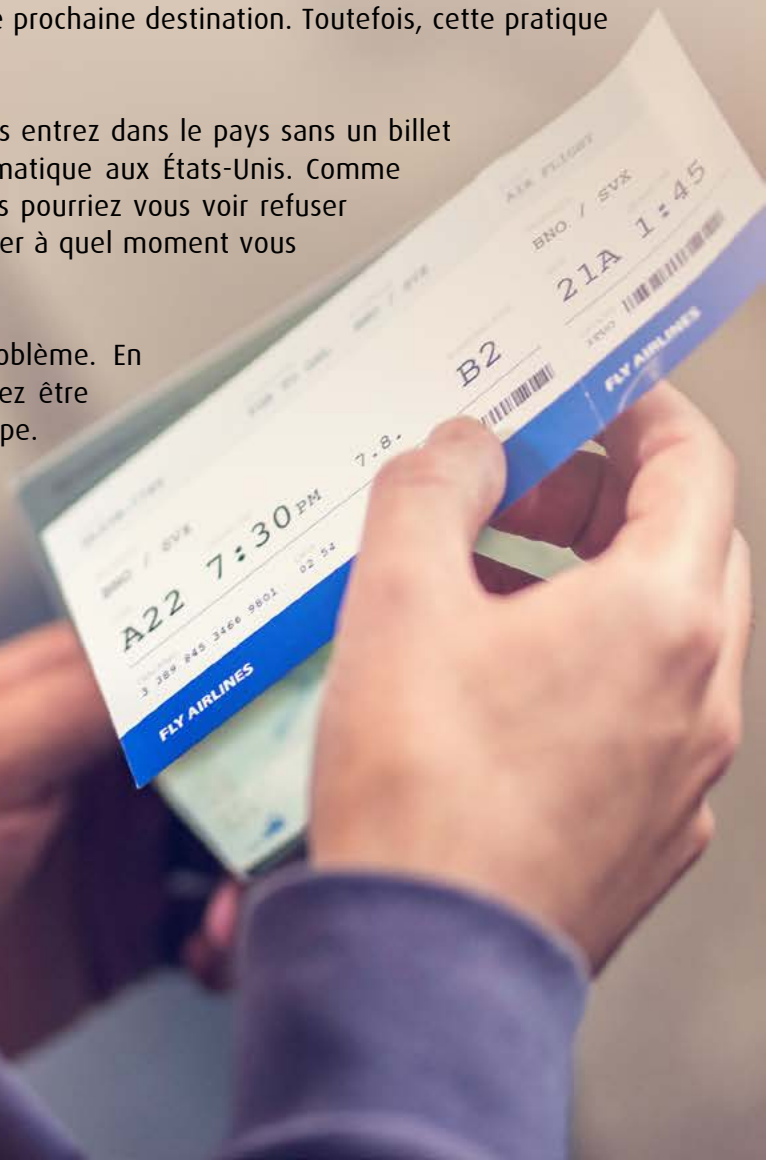
De plus en plus de voyageurs décident de voyager sans acheter de billet retour. C'est le bon plan si vous décidez de faire un tour du monde et que vous ignorez quelle sera votre prochaine destination. Toutefois, cette pratique n'est pas sans risque. Que risquez-vous ?

Les autorités de certains pays peuvent vous inquiéter si vous entrez dans le pays sans un billet retour valide. L'absence de billet retour est surtout problématique aux États-Unis. Comme de nombreux pays luttent contre l'immigration illégale, vous pourriez vous voir refuser l'entrée dans le pays si vous n'êtes pas en mesure de prouver à quel moment vous prévoyez de le quitter.

En Europe, l'absence de billet retour ne pose pas de problème. En revanche, si la chance n'est pas de votre côté, vous pourriez être soumis aux contrôles aléatoires des pays hors de la zone Europe.

Au cas où vous souhaitez malgré tout voyager sans billet retour, suivez les conseils suivants :

- Restez discret et n'attirez pas l'attention sur votre personne.
- Servez-vous d'une preuve de réservation dans un hôtel d'un autre pays prévue à une date ultérieure. Ceci vous permettra de prouver que vous avez bien l'intention de poursuivre votre voyage ailleurs.
- Une alternative un peu plus chère consiste à réserver un billet de dernière minute vers une destination proche afin de prétendre d'être sur le départ.



Que pouvez-vous ramener de votre voyage ?

Vous souhaitez importer une quantité importante d'alcool, de tabac ou autre ? Vous vous demandez ce que vous pouvez ramener chez vous en Belgique sans passer par la douane ? Vous trouverez les réponses à vos questions dans la brochure « Voyagez informé ». Elle est aussi consultable via une application téléchargeable sur Android ou IOS app.

Les restrictions suivantes s'appliquent aux pays de l'Union européenne :

- Tabac : 800 cigarettes, 400 cigarillos, 200 cigares, 1 kilo de tabac à fumer
- Alcool : 110 litres de bière, 90 litres de vin (dont maximum 60 litres de vin mousseux), 20 litres d'apéritifs, 10 litres de boissons spiritueuses

Ces restrictions s'appliquent par voyageur et ces franchises ne sont accordées qu'aux voyageurs âgés de minimum 17 ans. Les produits importés doivent également être destinés à un usage personnel. Si vous ne respectez pas ces limitations, vous vous exposez à une lourde amende.

Voyager avec un animal domestique

Votre animal domestique (chien ou chat) voyage avec vous ? Dans ce cas, informez-vous d'abord sur les formalités administratives à accomplir, ainsi que sur les vaccinations obligatoires de votre petite boule de poils.

Votre animal peut voyager de deux façons :

En cabine

Votre animal peut voyager dans la cabine si vous le transportez dans un sac aux dimensions adéquates. Vous devrez placer ce sac devant vous ou sous votre siège, et vous n'aurez, en principe, pas le droit de l'ouvrir pendant le vol. Informez-vous auprès de votre compagnie aérienne pour connaître les réglementations exactes.

Dans la soute à bagages

Dans ce cas, votre animal voyagera dans une cage placée dans la soute à bagages. Pas de panique ! La partie de la soute qui lui est réservée est équipée d'un système de chauffage spécialement conçu à cet effet. Attention : la cage doit répondre à certains critères. Veillez donc à vous munir d'une cage adaptée. Toutefois, gardez à l'esprit que le voyage en soute n'est pas idéal et qu'il peut être une expérience traumatisante pour votre animal. Essayez donc plutôt de lui trouver une pension pendant votre absence afin de lui épargner le stress du voyage.

Si vous partez en voyage avec votre animal, informez-vous au préalable sur les vaccinations obligatoires et les réglementations en matière de quarantaine. Vous trouverez sur le blog toutes les informations utiles pour éviter les mauvaises surprises.



Compenser son empreinte carbone

Nous ne pouvons plus ignorer le réchauffement climatique, ni la prise de conscience qui en découle. Comme le transport aérien nuit considérablement à l'environnement, il peut être judicieux de compenser l'empreinte carbone de son vol. Mieux encore : ne choisissez l'avion que pour parcourir une distance de plus de 1 000 km. Un voyage en train ou en voiture constitue souvent une meilleure alternative. Voici quelques exemples à titre de comparaison :

Un vol Bruxelles – Tenerife génère 1 191,39 kg de CO₂, alors qu'un trajet en voiture reliant Bruxelles à Rome (deux fois plus proche que Tenerife), ne produit que 379,38 kg de CO₂. C'est nettement moins ! Un trajet en train de Bruxelles à Barcelone génère 50,30 kg de CO₂, alors que Barcelone se trouve un peu plus loin que Rome. Le train est donc clairement le moyen de transport le plus respectueux de l'environnement.

À l'aide de cet outil, vous pouvez calculer les émissions de CO₂ de votre vol.

Pour compenser votre empreinte carbone, vous pouvez soutenir financièrement des projets qui visent à réduire les émissions de carbone ailleurs dans le monde. De nombreuses organisations se chargent de mettre sur pied et de coordonner ces projets. Compenser ses émissions ? Oui, sans hésitation !



SANTÉ

Comment éviter le jetlag

Tout comme le mal de dents, le jetlag peut être évité. Même s'il existe de nombreuses astuces pour échapper au jetlag, nous vous présentons ci-dessous les 5 plus utiles :

- Ajustez votre rythme de sommeil quelques jours avant votre départ à votre destination. Il existe de nombreuses applications pratiques qui vous aident à faire ces calculs.
- Modifiez l'heure de vos repas en fonction de votre destination.
- Retenez qu'il est préférable d'arriver à destination de jour plutôt qu'au milieu de la nuit. De fait, la lumière du jour aide à rester éveillé.
- Le premier jour, laissez-vous le temps de vous acclimater et ne prévoyez pas trop d'excursions.
- Profitez du grand air ! L'air frais et la lumière du soleil vous aideront à rester éveillé.

Toujours victime du jetlag ? Pour être honnête, il n'y a pas grand-chose à faire. Laissez à votre corps le temps de s'habituer, buvez en suffisance et mangez peu. Selon certaines études, la luminothérapie pourrait également aider le corps à s'acclimater.

Mal de dents en avion

Les voyageurs qui prennent l'avion régulièrement se plaignent parfois de maux de dents pendant le vol. Cette douleur provient souvent du composite ou de l'amalgame utilisé pour obturer les cavités dentaires. À cause des différences de pression, ce matériau a tendance à se comprimer ou à se dilater. Ce phénomène peut alors créer un espace entre l'obturation et la dent, ce qui provoque une douleur. Les caries dentaires peuvent produire le même effet.

Astuce: Avant de partir en voyage, consultez un dentiste pour vous assurer que vos dents sont en bon état. Mieux vaut prévenir que guérir. Demandez également à votre dentiste de vérifier l'état de vos plombages.



Vous souffrez d'une otite ? Oubliez l'avion !

Prendre l'avion avec une otite ? Très mauvaise idée ! La différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur de l'oreille peut causer une douleur intense. Les enfants y sont particulièrement sensibles. En plein vol, l'air présent dans le conduit auditif se dilate et la surpression est évacuée par la trompe d'Eustache. À l'inverse, au moment de l'atterrissage, la pression augmente dans la cabine de l'avion, ce qui provoque une différence de pression entre l'air situé à l'intérieur de l'oreille et celui situé à l'extérieur.

Si vous ou l'un de vos enfants souffrez d'une otite et que vous devez quand même prendre l'avion, ces quelques astuces peuvent vous être utiles :

- Bâillez régulièrement
- Mangez des bonbons en effectuant des mouvements de mastication
- Déglutissez fréquemment
- Appliquez la manœuvre de Valsalva qui consiste à se boucher le nez et à tenter d'expirer en gardant la bouche fermée.

Première chose à faire : vaincre sa peur de l'avion

Environ 1 personne sur 3 a peur de l'avion. Vous n'êtes donc pas seul. Toutefois, sachez que l'avion figure parmi les moyens de transport les plus sûrs.

La peur de l'avion n'est pas une fatalité et vous pouvez y remédier, notamment grâce aux conseils énoncés ci-dessous :

- Informez-vous au préalable sur le déroulement de votre vol. Devenez incollable sur le décollage, le vol et l'atterrissage. Cette connaissance vous permettra d'avoir l'esprit plus tranquille.
- Demandez à d'autres passagers de vous parler de leurs expériences positives de vols déjà effectués.
- Évitez de stresser.
- Choisissez un siège situé dans un endroit de l'avion où vous ressentirez moins les turbulences.
- Pensez aux activités agréables que vous ferez lorsque vous serez arrivé à destination.

Plusieurs compagnies aériennes organisent également des cours pour vaincre votre aviophobie (la peur de l'avion). Pendant ces cours, vous apprendrez tout sur l'avion et le vol. Vous apprendrez notamment à reconnaître tous les sons que produit l'avion et vous aurez la possibilité de jeter un coup d'œil au cockpit. Certains cours vous permettent même de piloter l'avion en simulateur de vol et sous supervision.

Brussels Airlines propose notamment ce type de cours. N'hésitez pas à les suivre si vous ne parvenez pas à vous débarrasser de cette peur.



Grossesse et avion

Tout d'abord, sachez que le vol n'a pas d'impact négatif sur la santé du fœtus et que l'idée selon laquelle l'avion augmente les risques d'accouchement prématuré n'est qu'un mythe. Cependant, si vous vivez une grossesse à risque, mieux vaut éviter l'avion.

Il est préférable de consulter votre médecin, surtout si vous souffrez de complications.

Dans l'aéroport, n'ayez pas non plus peur des portiques de sécurité et des scanners corporels. Les rayons X n'ont aucun effet négatif sur le fœtus.

À vérifier avant le départ !

Quelle est la meilleure période de la grossesse pour voyager ? Elle se situe entre la 16e et la 28e semaine. En effet, au cours de cette période, les nausées ont disparu et les risques de fausse couche ou de travail prématuré sont limités. En revanche, sachez que la plupart des compagnies aériennes refusent l'embarquement aux femmes enceintes de 34, 35 ou 36 semaines ou plus. Ce serait dommage de se rendre à l'aéroport pour rien.

Vous voulez être sûre de pouvoir partir ? Dans ce cas, demandez à votre médecin, à partir de la 28e semaine, un certificat reprenant les informations suivantes :

- Une confirmation de l'absence de complications.
- La date prévue de l'accouchement.
- Une déclaration du médecin certifiant que le vol est sans danger pour la grossesse.

Quelques conseils pendant le vol :

- Veillez à stimuler votre circulation sanguine et dégourdissez-vous les jambes de temps en temps en marchant dans le couloir de l'avion.
- Enlevez vos chaussures, car vos pieds sont susceptibles de gonfler légèrement pendant le vol.
- Les bas de contention peuvent vous aider à réduire les risques de thromboses et de varices.

Quels médicaments sont autorisés dans l'avion ?

Vous pouvez transporter des médicaments de deux manières : dans votre bagage à main ou dans la soute.

Vous pouvez, bien sûr, transporter dans votre bagage à main les médicaments dont vous avez besoin dans l'immédiat. Conservez-les de préférence dans leur emballage d'origine avec la notice. Quant aux médicaments moins indispensables, répartissez-les entre votre bagage à main et vos bagages en soute. Cette mesure de précaution vous évitera de vous retrouver démuní en cas de vol ou de perte de bagage.

Quelques conseils concernant les médicaments :

- Emportez toujours une plus grande quantité de médicaments que nécessaire. Ainsi si un imprévu retarde votre retour, vous aurez l'esprit tranquille.
- Si vous devez prendre des médicaments dans le cadre d'un traitement, assurez-vous de disposer d'un certificat médical en anglais (ou en français si vous voyagez dans un pays francophone) délivré par votre médecin.
- Si vous vous rendez dans un pays situé en dehors de l'espace Schengen, renseignez-vous auprès du consulat, de votre agence de voyages ou de votre compagnie aérienne sur la réglementation relative à l'introduction de médicaments. Demandez également un certificat en anglais auprès de votre médecin.

Besoin d'un médicament à l'étranger...

Les noms commerciaux des médicaments peuvent varier d'un pays à l'autre. Assurez-vous de toujours connaître la dénomination commune internationale de la substance active du médicament.

Une bonne assurance voyage vous permettra également d'obtenir les médicaments dont vous avez besoin. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.





Assistance et sécurité

Inscrivez-vous sur Travellers Online

Si vous partez pour un long voyage, il peut être utile de vous enregistrer sur Travellers Online. Certaines destinations ne sont pas sans danger et vous n'êtes jamais à l'abri d'une catastrophe naturelle, de conditions météorologiques exceptionnelles ou de graves incidents. En cas de problème, pour pouvoir agir rapidement et efficacement, les autorités (consulats) doivent être en mesure de vous localiser le plus rapidement possible. Travellers Online sert précisément à cela. De plus, Travellers Online se charge de rassurer vos proches.

Vous voyagez en dehors de l'Union Européenne ? Inscrivez-vous ici. De cette façon, le consulat local sera au courant de votre voyage et pourra vous joindre facilement en cas de problème.

L'enregistrement ne prend que quelques minutes et peut vous épargner de gros soucis.

Quid de l'argent liquide et des cartes de crédit à l'étranger ?

Est-il plus intéressant à l'étranger de payer en espèces ou avec une carte de crédit ? Même si la réponse vous semble évidente, vous devez tout de même vérifier un certain nombre de choses avant votre départ :

- Vérifiez le montant maximal que vous pouvez retirer ou payer à l'étranger, ainsi que le montant maximal autorisé pour l'ensemble de vos dépenses. Au besoin, demandez une majoration auprès de votre banque.
- Vérifiez la date d'expiration de vos cartes bancaires.
- Si vous voyagez aux États-Unis, n'oubliez pas de faire activer votre carte de crédit par votre banque. Sinon, celle-ci pourrait être bloquée.
- Avant votre départ, envoyez un e-mail à votre adresse personnelle reprenant la liste de vos numéros de carte. Ceci pourra vous être utile en cas de perte ou de vol.
- Si vous emportez plus de 10 000 euros en espèces, vous devez les déclarer à la douane.

Une fois sur place, vous êtes prêt à effectuer des paiements ! C'est super ! Mais n'oubliez pas les points suivants :

- L'utilisation de votre carte bancaire peut faire l'objet de frais supplémentaires. Renseignez-vous auprès de votre banque.
- Si vous souhaitez effectuer des paiements à l'étranger, emportez votre lecteur de carte par mesure de sécurité.
- Veillez à toujours retirer de l'argent de manière sûre. Ne changez de l'argent que dans des bureaux de change officiels.
- Méfiez-vous des escrocs et ne vous promenez jamais en ville avec d'importantes sommes d'argent. Si possible, utilisez le coffre-fort de votre chambre d'hôtel.



Que faire en cas de perte ou de vol ?

- Bloquez immédiatement votre carte en contactant Card Stop au 070/344 344 (+32 70 344 344 depuis l'étranger).
- Déposez plainte à la police en cas de vol.
- Vérifiez votre relevé de compte dès que possible et faites opposition auprès de votre banque si vous constatez que des paiements irréguliers ont été effectués.
- Une bonne assistance voyage vous permettra de recevoir de l'argent à l'étranger en cas de perte ou de vol d'argent ou de cartes de paiement, ou si vous êtes confronté à des frais imprévus (maladie, accident, etc.).

Sentiment d'insécurité dans un pays lointain

Certains pays sont moins prospères que d'autres. Parfois, les touristes y sont considérés comme des « proies potentielles ». Certaines destinations étrangères sont donc plus à risque d'autres.

Comment se protéger ? Nous vous donnons quelques conseils qui peuvent vous être utiles. Tout d'abord, sachez que vous n'êtes totalement à l'abri nulle part. Même si les risques sont évidemment bien plus élevés dans les pays pauvres, les soulèvements, les émeutes et les troubles politiques peuvent rendre n'importe quelle destination (temporairement) dangereuse.

Que faire avant votre départ ?

- Informez-vous au préalable sur votre destination. Vous pouvez notamment suivre les actualités publiées dans la presse, même si les recommandations du ministère des Affaires étrangères restent la source d'informations la plus fiable.
- Inscrivez-vous sur la plateforme Travellers Online. Le consulat pourra ainsi vous avertir en cas de problème.
- Informez votre famille ou vos amis de votre destination et donnez-leur un aperçu de votre itinéraire et de vos projets.
- Faites une copie de vos documents officiels et envoyez une copie à votre propre adresse par la poste.
- N'emportez pas d'objets de valeur (attention aux bijoux !) et choisissez des vêtements adaptés à votre pays de destination.

Et sur place ?

- Lorsque vous sortez, ne prenez jamais trop d'argent avec vous. Munissez-vous de votre passeport ou de votre visa en le plaçant dans un endroit sûr pour limiter les risques de vol.
- Assurez-vous d'avoir l'adresse et les coordonnées du consulat à portée de main.
- Respectez les coutumes locales (religieuses) et gardez votre calme si une situation dangereuse se présente.
- Évitez les zones dangereuses, surtout le soir.
- Attention au change ! Ne changez d'argent que dans des bureaux de change officiels et conservez les preuves.
- N'acceptez pas de nourriture ou de boissons de personnes en qui vous n'avez pas confiance.

Si vous vous retrouvez, malgré tout, dans une situation dangereuse, gardez votre calme et ne tentez pas de jouer les héros. En général, les voleurs en ont simplement après votre argent ou vos objets de valeur. Dès lors, donnez-leur ce qu'ils veulent et rendez-vous ensuite au poste de police le plus proche pour porter plainte. Si nécessaire, contactez également le consulat.





Certains pays sont-ils exclus de l'assurance voyage ?

Europ Assistance dispose d'un large réseau de correspondants et de prestataires de services à l'étranger. Toutefois, il arrive que des circonstances particulières empêchent ces collaborateurs de faire leur travail, en raison d'émeutes, d'un manque de sécurité ou de ressources logistiques insuffisantes. Voilà pourquoi certains pays peuvent être exclus. En général, il s'agit soit de pays frappés par une guerre civile, dans lesquels les émeutes sont fréquentes, et où la circulation des transports est entravée, soit de pays frappés par des grèves ou d'autres événements imprévus. En la matière, Europ Assistance suit les recommandations du Ministère belge des Affaires étrangères.

Afin de tout mettre en œuvre pour vous aider à l'étranger, Europ Assistance analyse toujours les possibilités d'action et suit la situation heure après heure grâce à son vaste réseau de collaborateurs et de correspondants.

Avant de partir, assurez-vous d'être bien informé sur les destinations déconseillées. Veuillez noter que l'insécurité dans un pays étranger ne constitue pas un motif d'annulation dans le contrat d'assurance NoGo d'Europ Assistance. Si vous avez réservé votre voyage par l'intermédiaire d'un tour-opérateur, ce dernier évaluera la situation sur la base des recommandations du ministère des Affaires étrangères et de ses correspondants sur place et vous permettra, le cas échéant, d'annuler votre voyage, de le postposer ou d'effectuer une nouvelle réservation.

Situations problématiques

Perte de bagage : que faire ?

Ça y est ! Vous venez d'arriver à destination, bien décidé à en profiter. Sauf que vos bagages sont introuvables... Pas de bol ! Chaque jour, de nombreux bagages se perdent à travers le monde, surtout lors des correspondances. Que faire si vos valises se perdent en cours de route ?

Pas de panique

Beaucoup de bagages se perdent, mais la plupart d'entre eux finissent par arriver à destination avec un retard de plusieurs heures ou plusieurs jours.

Les étapes à suivre en cas de perte de bagage:

Étape 1

Faites une déclaration

Dès que vous avez la certitude que vos bagages sont perdus, signalez-le auprès du service bagages de l'aéroport ou de la compagnie aérienne. Vous devrez alors remplir un formulaire PIR (Property Irregularity Report). La recherche de vos bagages débutera à ce moment-là. N'oubliez pas de demander un reçu. Les bagages qui ne réapparaissent pas au bout de 21 jours sont déclarés officiellement perdus. Si vos bagages sont retrouvés, ils vous seront livrés gratuitement à l'adresse que vous avez indiquée dans votre déclaration.

Étape 2

Achats de produits de première nécessité

Certaines compagnies aériennes interviennent dans l'achat de produits de première nécessité tels que des articles de toilette ou des vêtements. Si vous avez souscrit une assistance voyage ou une assurance bagages, la compagnie d'assistance peut, selon la formule choisie, vous envoyer une valise contenant des effets personnels ou vous octroyer une indemnité visant à couvrir les frais découlant de l'achat de produits de première nécessité.

Étape 3

Demande d'indemnisation

Demandez une indemnisation auprès de votre compagnie aérienne. Attention : votre demande ne sera examinée qu'au bout de 21 jours, lorsque les bagages seront considérés comme officiellement perdus. Un arrêt de la Cour européenne stipule que les compagnies aériennes doivent indemniser les voyageurs à hauteur de 1 100 euros maximum, par bagage et par passager en cas de perte de bagages. L'indemnisation pour l'utilisation conjointe d'une valise ne sera accordée que si les passagers sont en mesure de prouver qu'ils utilisent la même valise.

Conseils

Voilà pour le côté pratique. Si toutefois cela arrivait, appliquez alors les conseils suivants :

- Gardez votre calme et ne gaspillez pas d'énergie inutilement. N'oubliez pas que la plupart des bagages perdus finissent toujours par réapparaître.
- Si quelqu'un vous attend, dites-lui que vous serez probablement en retard.

Vous souhaitez éviter une telle situation ? Les astuces suivantes peuvent vous éviter bien des ennuis :

- Si vous voyagez en famille, répartissez les vêtements de chacun dans les différentes valises. Ainsi, si une valise se perd, vous aurez toujours quelque chose à vous mettre.
- Étiquetez votre bagage en indiquant vos coordonnées, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de celui-ci.
- Retirez toutes les étiquettes de vos précédents voyages qui pourraient perturber l'acheminement de vos bagages.

Et si votre vol est retardé ?

Une attente interminable agace n'importe quel voyageur, mais les retards ne sont malheureusement jamais à exclure. La bonne nouvelle, c'est que ce désagrément est souvent indemnisé !

Si vous voyagez au départ d'un aéroport de l'Union européenne ou à destination d'un aéroport de l'Union européenne exploité par une compagnie aérienne de l'Union européenne, de Norvège, de Suisse ou d'Islande, les indemnités suivantes sont d'application. Si vous prenez un autre type de vols, vous êtes soumis aux réglementations locales. En cas de problème, vous devez dès lors contacter la compagnie aérienne ou les services de l'aviation civile du pays.

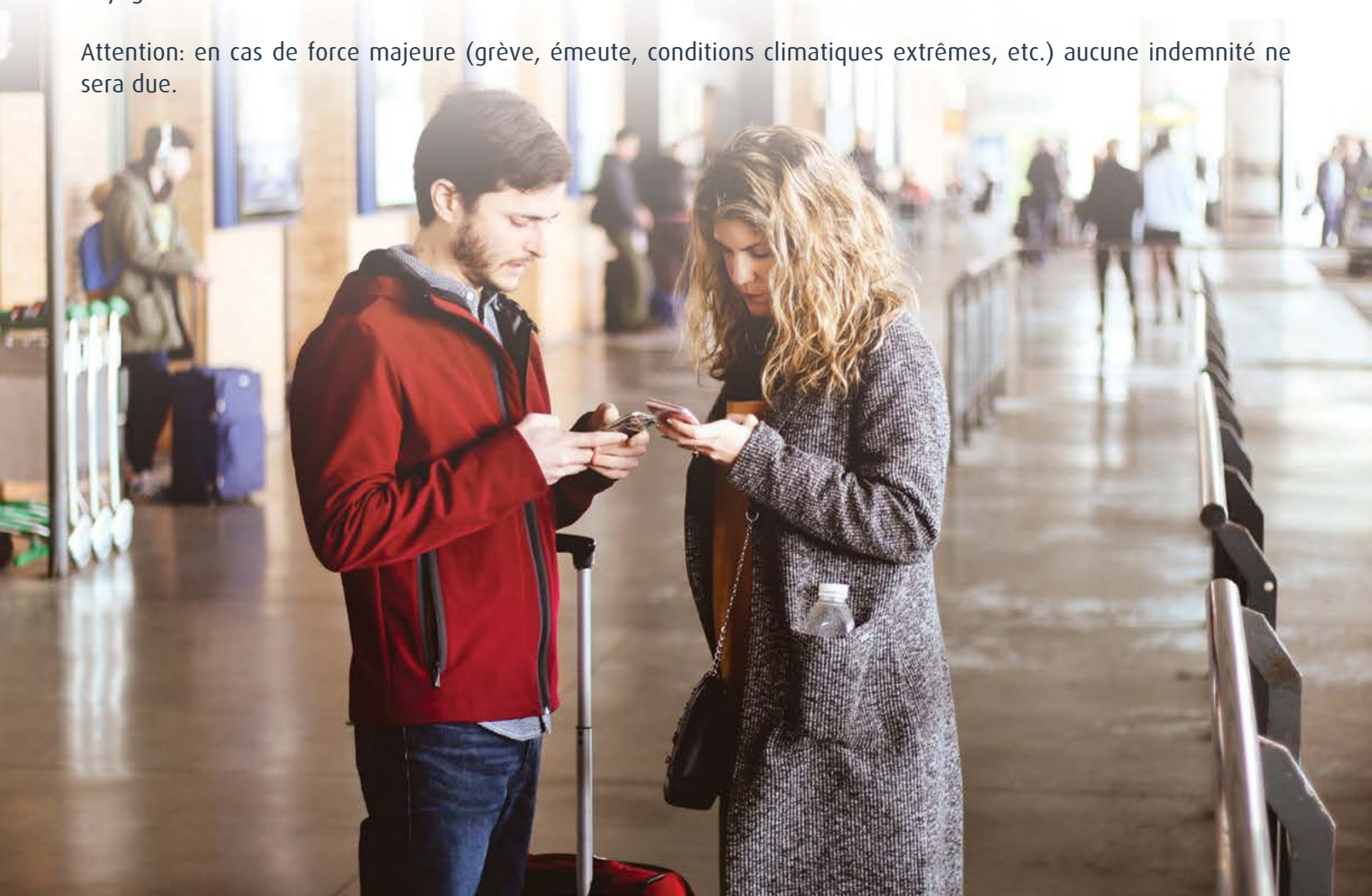
Quelles sont les indemnités en cas de retard ?

Le règlement européen CE n° 261-2004 prévoit les indemnisations suivantes par passager affecté :

- 250 euros pour un retard d'au moins 2 heures sur un vol d'une distance de maximum 1 500 km
- 400 euros pour un retard d'au moins 3 heures sur un vol au sein de l'Union européenne d'une distance de plus de 1 500 km
- 400 euros pour un retard d'au moins 3 heures sur un vol en dehors de l'Union européenne d'une distance comprise entre 1 500 km à 3 500 km
- 600 euros pour un retard d'au moins 4 heures sur un vol de plus de 3 500 km

Pour les retards de plus de 5 heures, le passager peut demander le remboursement de son billet d'avion s'il renonce à son voyage. S'il est en transit, il peut demander un « billet retour » pour retourner au point de départ de son voyage.

Attention: en cas de force majeure (grève, émeute, conditions climatiques extrêmes, etc.) aucune indemnité ne sera due.



Comment faire une demande d'indemnisation ?

Entrez en contact avec la compagnie aérienne, décrivez votre situation, demandez la raison du retard et notez le nom de la personne de contact. Demandez une preuve de la raison du retard, ainsi qu'une indemnisation par lettre recommandée. Si la compagnie aérienne ne vous indemnise pas, vous pouvez déposer une plainte à l'adresse suivante :

SPF Mobilité et transports

City Atrium

Rue du Progrès 56

1210 Bruxelles

E-mail : passenger.rights@mobilite.fgov.be

Bien entendu, vous pouvez également intenter une action en justice. Les sites Internet www.vol-retarde.beet www.claimit.eu peuvent alors vous aider à résoudre un litige.

Et en cas de surréservation ?

À la suite d'une manœuvre stratégique intentionnelle de la compagnie aérienne ou d'une erreur administrative, vous vous retrouvez dans un vol surbooké dans lequel toutes les places sont déjà prises. Vous souhaitez alors être indemnisé.

Dans pareille situation, c'est la compagnie aérienne qui doit faire le premier pas. Elle est, en effet, tenue de demander aux autres passagers s'ils acceptent de renoncer, sur base volontaire, à leur place. Bien entendu, le passager qui se porte volontaire aura droit au remboursement de son billet ou à un vol de remplacement.

Si vous êtes victime de surréservation, demandez toujours une attestation. Si vous n'avez pas renoncé volontairement à votre place, assurez-vous que ce n'est pas indiqué sur le certificat. Sinon, vous perdez votre droit d'indemnisation.

La législation européenne prévoit les indemnisations suivantes par passager concerné :

- **250 euros pour un vol d'une distance maximale de 1 500 km** (125 euros si le vol de remplacement arrive à destination moins de 2 heures après le vol initialement réservé).
- **400 euros pour les vols à l'intérieur de l'Union européenne de plus de 1500 km** (200 euros si le vol de remplacement arrive à destination moins de 3 heures après le vol initialement réservé).
- **400 euros pour les vols hors Union européenne de 1500 km à 3500 km** (200 euros si le vol de remplacement arrive à destination moins de 3 heures après le vol initialement réservé).
- **600 euros pour les vols de plus de 3500 km** (300 euros si le vol de remplacement arrive à destination moins de 4 heures après le vol initialement réservé).



Plus de place dans la classe de votre choix : quelle alternative ?

Si vous avez la possibilité d'être surclassé, profitez-en ! Toutefois, dans ce cas, il est évident que vous ne recevrez pas d'indemnisation. Vous pouvez aussi être autorisé à embarquer, mais dans une classe inférieure. Vous avez dès lors droit aux indemnisations suivantes :

- 30% du prix du billet pour tout vol d'au moins 1 500 km.
- 50% du prix du billet pour tous les vols à l'intérieur de l'Union européenne de plus de 1 500 km, à l'exception des vols entre le territoire européen des États membres et les territoires français d'outre-mer, ainsi que pour tous les autres vols de 1 500 km à 3 500 km.
- 5% du prix du billet pour tous les vols non couverts par les points a) ou b), y compris les vols entre le territoire européen des États membres et les territoires français d'outre-mer.

Et si la compagnie aérienne fait faillite ?

Heureusement, cette situation est rare. Cependant, à l'instar d'Air Berlin, de Niki et de Wow, des compagnies aériennes tombent en faillite chaque année. Le résultat ? Vos projets de vacances partent en fumée. Pire encore : vous pourriez vous retrouver coincé dans votre pays de destination, sans alternative pour rentrer chez vous. En cas de faillite, vous n'avez bien sûr plus le loisir de voler avec la compagnie aérienne de votre choix, mais que pouvez-vous faire alors ? Deux situations sont possibles :

Situation 1

Vous avez réservé votre billet d'avion en ligne

Si vous n'avez pas réservé votre billet par l'intermédiaire d'une agence de voyages ou d'un tour-opérateur, il vous sera difficile d'obtenir un remboursement. Si la compagnie aérienne en faillite a des partenaires commerciaux, vous pouvez lui demander s'il est possible de réserver un vol chez une autre compagnie aérienne. Cependant, la plupart du temps, cette opération n'est pas possible, ou bien elle engendre des frais supplémentaires.

Si vous avez payé avec une carte de crédit, il se peut que l'émetteur de la carte effectue un remboursement. Restez attentif !

Si rien ne s'arrange, vous pouvez demander un remboursement auprès du curateur qui s'occupe de la faillite. Mais évidemment, c'est plus facile à dire qu'à faire ! De fait, vous devrez identifier le curateur, et connaître la date limite pour soumettre votre demande et la procédure judiciaire à suivre. Il est plus que probable que votre demande passe à la trappe...

Situation 2

Vous avez réservé votre billet par l'intermédiaire d'une agence de voyages ou d'un tour-opérateur

Si votre billet d'avion fait partie d'un voyage organisé, le tour-opérateur ou l'agence de voyages doit vous proposer une alternative (une autre date, une autre compagnie aérienne, une autre destination ou un remboursement).

Si votre agence de voyages ou votre tour-opérateur fait faillite, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages.

Astuce: Aucune compagnie aérienne n'est à l'abri de la faillite. Toutefois, une faillite se produit rarement du jour au lendemain et vous pouvez anticiper une telle situation en suivant la presse. Si vous réservez un billet auprès d'une compagnie aérienne peu connue, il peut s'avérer particulièrement judicieux de mener d'abord une petite enquête pour évaluer la fiabilité financière de la compagnie.

Les 3 meilleures destinations par saison

Le printemps éternel...



CITY

Zagreb

Envie de découvrir autre chose ? De fuir le tourisme de masse ? Envolez-vous pour Zagreb ! Une charmante petite ville animée qui constitue également l'escale parfaite avant de partir à la découverte des magnifiques lacs de Plitvice.



BEACH

Hawaï

Quoi de plus exotique que Hawaï ? Au printemps, l'île accueille de nombreuses festivités et les températures y sont agréables.



NATURE

Grand Canyon

La période de floraison rend le Grand Canyon encore plus beau. De plus, les touristes y sont moins nombreux qu'en été. Profitez de la tranquillité et de la beauté de la nature.

En été...



CITY

Bilbao

Barcelone ou Madrid ? Et pourquoi pas Bilbao ? Cette ville moderne et verdoyante a bien plus à offrir qu'une visite du musée Guggenheim.

BEACH

Zanzibar

L'île tropicale de Zanzibar constitue l'île de rêve pour les amateurs de détente, de plongée et de récifs coralliens. La perle de l'océan Indien !



NATURE

Irlande

Et si vous arpentez les falaises escarpées d'Irlande ? Des côtes sauvages, des collines verdoyantes, des ruines et des rivières aux eaux cristallines. Sans oublier les légendes et le délicieux whisky.

Place à l'automne...



CITY

Marrakech

Là-bas, l'été brûlant cède sa place à un automne doux. Cette ville pittoresque et ses souks réchaufferont et conquerront votre cœur.

BEACH

Cap-Vert

Au Cap-Vert, il fait toujours beau. L'île a tant de choses à vous faire découvrir : de magnifiques hôtels, une population chaleureuse et bien plus encore.



NATURE

Tenerife

En automne, cette île des Canaries se distingue aussi par ses températures douces et la beauté de sa nature. Vous tomberez à coup sûr sous le charme du volcan Pico del Teide et du parc naturel qui l'entoure.

Winter wonderland...

CITY



Reykjavik

Admirez les aurores boréales, explorez les glaciers et profitez des succulents restaurants de cette charmante ville. N'oubliez pas non plus de plonger dans une source d'eau chaude. Avec un peu de chance, vous aurez peut-être aussi le plaisir d'apercevoir des baleines et des dauphins !

BEACH

Thaïlande

Un classique à ne pas manquer. L'hiver est le moment idéal pour partir : c'est la saison sèche et les températures sont agréables. De plus, les voyages en Thaïlande sont généralement très abordables.



NATURE



Banff National Park, Canada

Saviez-vous que la neige y est exceptionnelle ? Enfilez vos skis ou profitez simplement de la beauté naturelle de ce parc national. Vous souhaitez en savoir plus sur les meilleures destinations en fonction des saisons ? Vous trouverez un petit aperçu ici.



Pourquoi souscrire une assurance assistance voyage ?

Il existe une assurance assistance adaptée à chaque type de voyageur. Si vous voyagez plus d'une fois par an, les formules annuelles sont particulièrement intéressantes. Les amateurs de citytrip et les sportifs peuvent également bénéficier de formules adaptées à leurs besoins.

Les collaborateurs d'Europ Assistance sont à vos côtés dans le monde entier. Tout voyageur peut trouver l'assistance voyage qui lui convient assortie d'un large éventail de possibilités pour voyager l'esprit tranquille. Choisissez la formule qui vous convient et comptez sur l'assistance voyage la plus complète du marché.

Place aux jeux !

Vos enfants vous accompagnent dans l'avion ? Dans ce cas, vous redoutez sans doute la fameuse phrase « Maman, je m'ennuie ! ». Les livres, les jeux sur tablette ou les films proposés dans l'avion peuvent bien sûr contribuer à les occuper, mais les jeux proposés ci-dessous seront encore plus amusants. S'inscrivant dans la thématique de l'avion et de l'aéroport, ils transforment le vol en une véritable aventure et en une expérience d'apprentissage passionnante !

Saviez-vous que la plupart des avions ne possèdent pas de rangée 13 ?

Beaucoup de gens à travers le monde pensent que le chiffre 13 porte malheur.

Saviez-vous que les avions sont souvent frappés par la foudre ?

Heureusement, la foudre est sans danger pour l'avion et ne peut pas atteindre les passagers. De fait, les parois métalliques de l'avion empêchent l'électricité d'atteindre la cabine.

Saviez-vous qu'un Boeing 737-700 vide pèse un poids équivalent à celui de 7 éléphants adultes ?

Saviez-vous que la boîte noire de l'avion est en fait orange ?

Saviez-vous que les deux moteurs ne sont pas nécessaires pour voler ?

Donc, pas de panique si l'un des moteurs tombe en panne !



1. Quiz sur l'avion !

Que vous soyez un fin connaisseur du vol ou que vous n'ayez jamais mis les pieds dans un avion, amusez-vous en répondant à ce quiz sur les avions!

Quel est le plus gros avion du monde ?

Airbus A340-600 / Airbus A380-800 / Boeing 747-8

Quel est le nom du premier avion motorisé au monde ?

flyer / oiseau / oie / concorde

Quelle compagnie aérienne possède le plus grand nombre d'Airbus A350 ?

Vietnam Airlines / Qatar Airways / Finnair

Quel autre mot qualifie la peur de l'avion ?

Tachophobie / Topophobie / Aviophobie / Glossophobie

Quelle est la compagnie aérienne nationale d'Espagne ?

Vueling / Air Europe / Iberia

Quelle est la compagnie aérienne la plus sûre d'Europe ?

Air France / KLM / Lufthansa / Brussels Airlines / British Airways

Quelle compagnie aérienne possède le plus grand nombre de Boeing 747 ?

British Airways / Lufthansa / Korean Air / Air France

En 1919, le premier vol commercial a relié deux pays. Lesquels ?

Amérique et Grande-Bretagne / Allemagne et Autriche / États-Unis et Canada

Que signifie l'abréviation STOL ?

short take-off and landing / simple take-off and landing / stiff take-off and landing

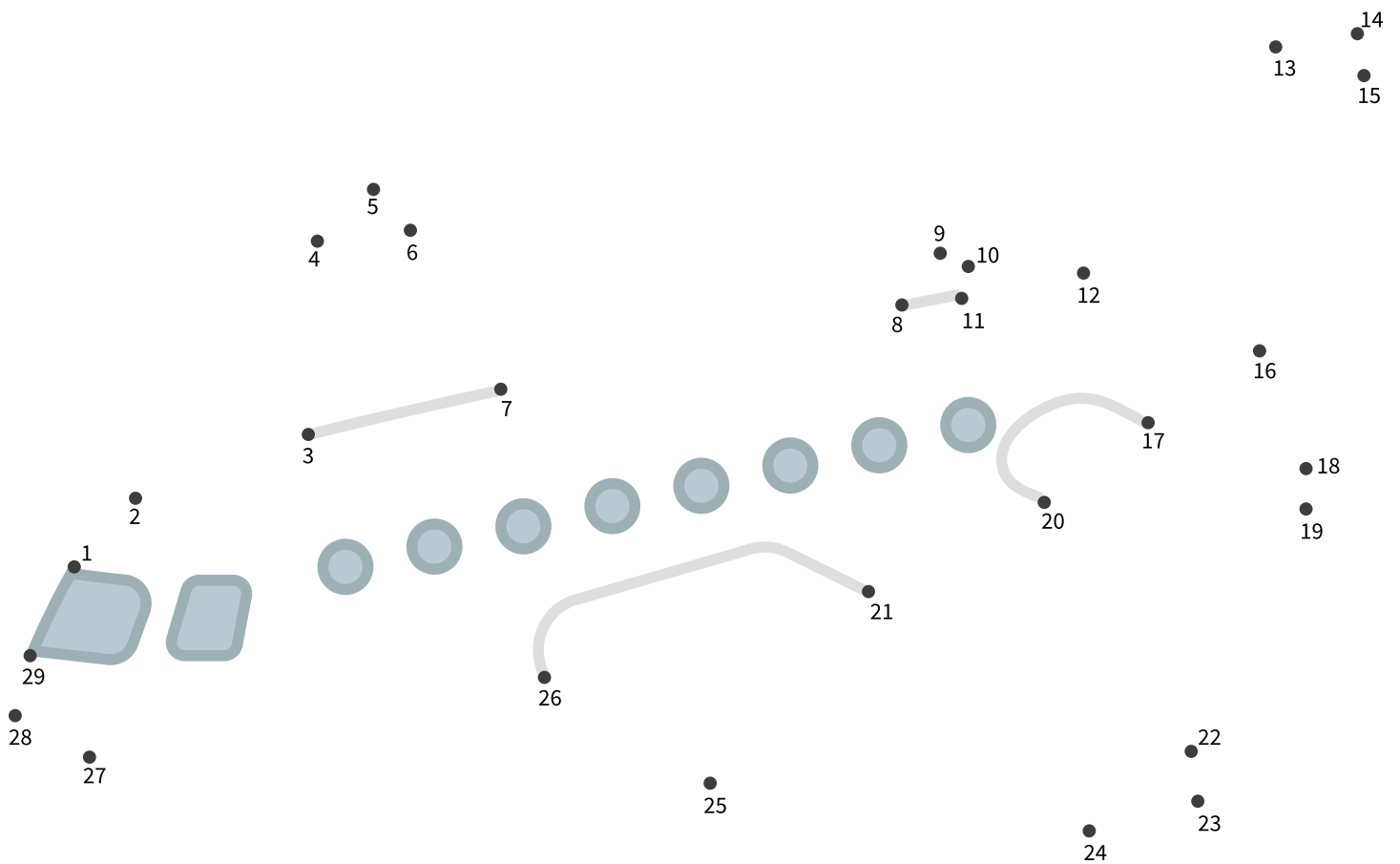
Et l'abréviation VTOL ?

violent take-off and landing / vertical take-off and landing / velocity take-off and landing



2. L'avion de 1 à 29 !

Reliez les points de 1 à 29 pour faire apparaître un avion !



3. Jeu d'ombres

Reliez les avions avec leurs ombres !

